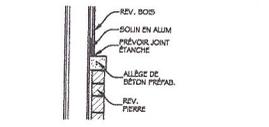
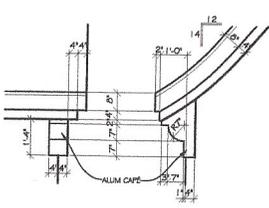


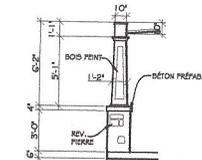
ÉLEVATION GAUCHE



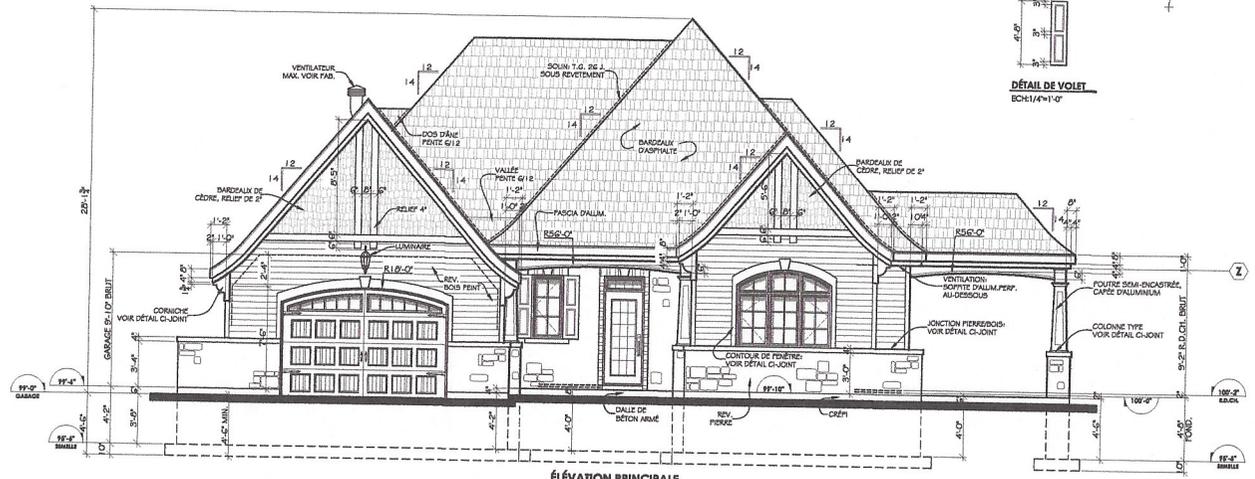
1 JONCTION PIERRE/BOIS PEINT ECH 1/4\"/>



DÉTAIL DE LA CORNICHE ECH 1/2\"/>



COLONNE ECH 1/2\"/>

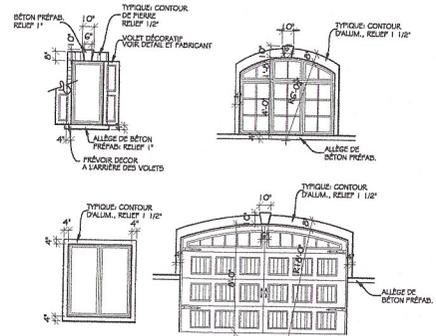


ÉLEVATION PRINCIPALE

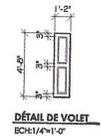
**SOLINS:**  
LA COULEUR DES SOLINS DEVRA CORRESPONdre À CELLE DU REVÊTEMENT DE TOIT OU DE MUR SELON LE CAS; VOIR CLIENT.

**CORNICHES:**  
PRÉVOIR CORNICHES D'ACIER AU-DESSUS DES OUVERTURES AVEC REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE.

**MAÇONNERIE:**  
LA MAÇONNERIE (BRÍQUES OU PIERRES) REPRÉSENTÉE EST DE TYPE "TERMAÇON" OU DE TYPE PIERRE NATURELLE "VALÉE".



CONTOUR DE FENÊTRE ECH 1/4\"/>



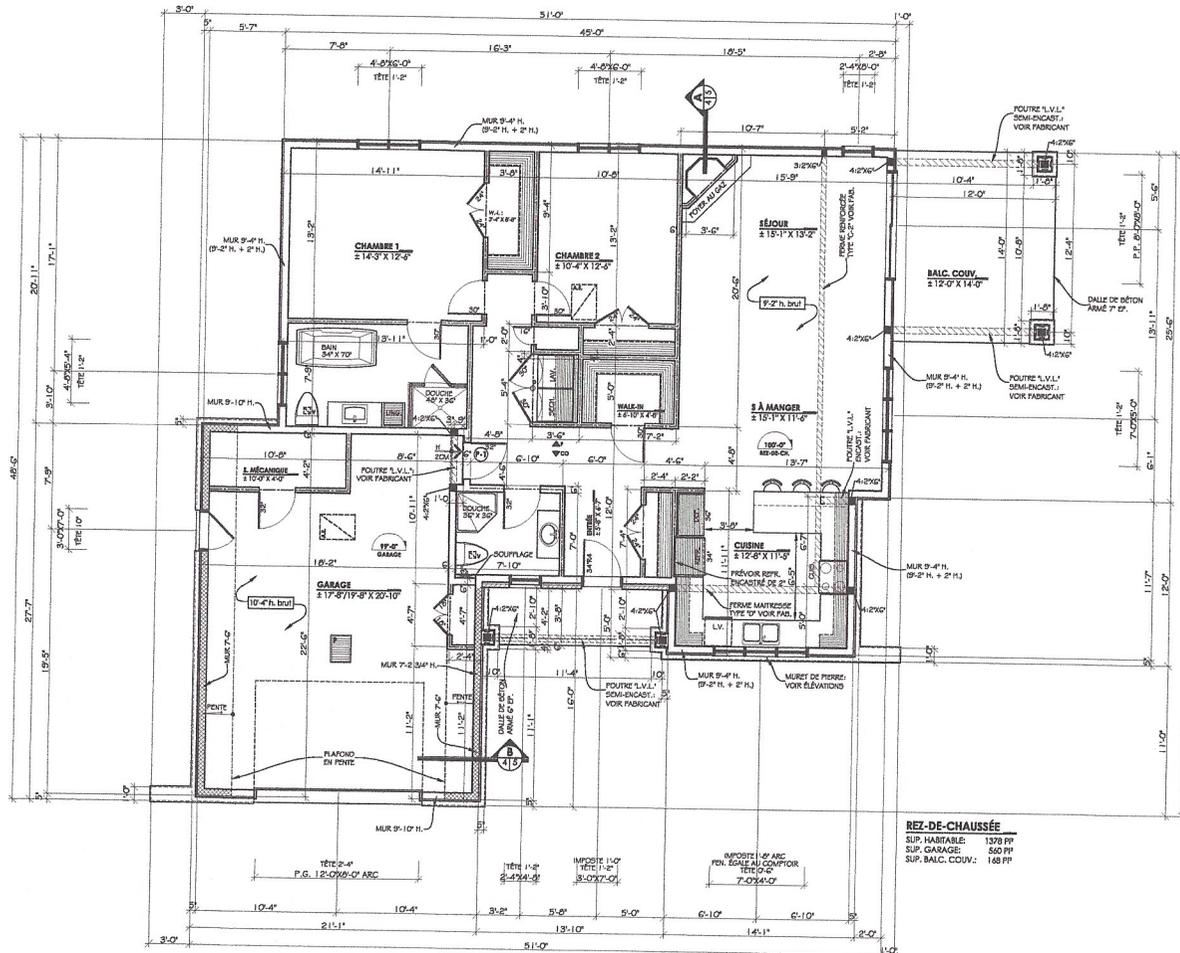
DÉTAIL DE VOLET ECH 1/4\"/>

- NOTES:**
- Les cotés sont prioritaires
  - Le bois de charpente devra être de l'épave structural
  - Pour les fermes préfabriquées et poutrelles, voir l'ingénieur du fabricant
  - La construction devra être exécutée selon les normes du C.N.B., réaction en cours
  - L'entrepreneur devra vérifier toutes les mesures et dimensions avant le début des travaux
  - Avertir de toutes erreurs ou omissions avant le début des travaux
  - Les emplacements doivent être indiqués selon les conditions du sol (assumé @ 2000 lb/ft<sup>2</sup>)

**ADORNETTO**  
Consiglio Mario Adornetto

160, chemin de la Grande-Côte  
Bellerophon QC J7S 1R7  
www.adornetto.ca  
450.437.6888

Client:	CONSTRUCTION PAUL MORIN
Modèle:	M. ET MME MORIN
Titre:	ÉLEVATIONS
Par:	E.R. Vérifié par: G.B.
Date:	SEPTEMBRE 2016
Echelle:	1/4\"/>
Nr. de contrat:	16-1635
Plan:	



**REZ-DE-CHAUSSÉE**  
 SUP. HABITABLE: 1378 P<sup>2</sup>  
 SUP. GARAGE: 560 P<sup>2</sup>  
 SUP. BALC. COUV.: 168 P<sup>2</sup>

- LÉGENDE:**
- Colonne de bois: voir plan
  - ⊕ Colonne d'acier HSS: voir l'ingénieur
  - ⊙ Charge concentrée
  - ⚡ Défecteur de fumée élect.
  - ⚡ Défecteur de monoxyde de carbone
  - Ⓜ Ventilateur mécanique
  - Ⓞ Drain de plancher
  - Ⓞ Drain de toit
  - ⚡ Accès à l'entraitail 22" x 31"
  - Ⓜ Pulsard 18" x 24" x 24"

**COLONNES:**  
 TOUTES LES COLONNES DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR L'INGÉNIEUR OU FABRICANT DE POUTRES OU DE FERMES, SELON LE CAS.

**LINTEAUX:**  
 - MOINS DE 4'-0": 22x10' EPIN, SAUF OU INDIQUE  
 - 4'-0" à 6'-0": 32x10' EPIN, SAUF OU INDIQUE  
 - 6'-0" ET PLUS: VOIR INGÉNIEUR DU FABRICANT DE POUTRES "LVL"

**NOTE:**  
 LES LINTEAUX AU-DESSUS DES FENÊTRES QUI ONT UNE TÊTE DE 6" DEVONT ÊTRE ENCASTÉS AU NIVEAU DES FERMES DE TOIT (VOIR FABRICANT).

**GARAGE:**  
 - LES MURS SÉPARANT LE GARAGE DE LA MAISON DEVONT ÊTRE BÔLÉS (R20) ET RECOUVERTS D'UN GYPSE 1/2" F.C. ET D'UN COUPE VAPRIÈRE BRANCHE AUX GAZ D'ÉCHAPPEMENT  
 - LES MURS DE FONDATION SÉPARANT LE GARAGE DE LA MAISON DEVONT ÊTRE BÔLÉS (R7.5) SUR TOUTE LA HAUTEUR.

Ⓜ PORTES 1 1/2" TOLÉES AVEC SEUIL COUPE-FROID ET AUTOSÉMOIR

**NOTE: BOTTIERS**  
 LES BOTTIERS POUR LES CONDUITES DE VENTILATION, PLÔMBIÈRE ET CHAUFFAGE DEVONT ÊTRE COMPRIS DANS LES TRAVAUX DE MENUISERIE.

**PLANCHER CHAUFFANT**  
 LORSQUE LA DALLE DE LA MAISON EST ÉQUIPÉE D'UN SYSTÈME DE CANALISATIONS DE CHAUFFAGE:  
 - UN ISOLANT RIGIDE EXTRUDÉ TYPE IV 2"ÉP. (R10) SERA NÉCESSAIRE SOUS TOUTE LA SURFACE DE LA DALLE POUR ASSURER ADÉQUATEMENT SON ISOLATION  
 - UN ISOLANT RIGIDE BUTRÉ TYPE IV 1 1/2"ÉP. (R7.5) SERA NÉCESSAIRE POUR ASSURER ADÉQUATEMENT L'ISOLATION ENRE LA DALLE ET LE MUR DE FONDATION

- NOTES:**
- Les cotés sont prioritaires
  - Le bois de charpente devra être de l'éphérite structural
  - Pour les fermes préfabriquées et poutrelles, voir l'ingénieur du fabricant
  - La construction devra être exécutée selon les normes du C.N.B., l'édition en cours
  - L'entrepreneur devra vérifier toutes les mesures et dimensions avant le début des travaux
  - Avertir de toutes erreurs ou omissions avant le début des travaux
  - Les emplacements doivent être révisés selon les conditions du sol (assumé @ 2000 lb/p<sup>2</sup>)

**ADORNETTO**  
 Conception Maria Adornetto  
 180, chemin de la Grande-Côte  
 Bellerophon QC J9G 1B7  
 www.adornetto.ca  
 450.437.6888

Client:	CONSTRUCTION PAUL MORIN
Architecte:	M. ET MME MORIN
Titre:	REZ-DE-CHAUSSÉE
Par:	E.R. Vérifié par: G.B.
Date:	SEPTEMBRE 2016
Échelle:	1/4" = 1'-0"
No. de contrat:	16-1630
Plan:	4 / 5